



**Coordination de l'Action  
Sociale de Schaerbeek**

# Rapport d'activité 2016

Subvention accordée par la Commission Communautaire Commune aux CPAS à titre d'intervention dans les frais liés à la Coordination Sociale

# Sommaire

<b>PRÉSENTATION DE LA CASS</b>	<b>3</b>
<b>1. Objet social</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs à long terme</b>	<b>3</b>
<b>3. Organisation Institutionnelle et fonctionnement de la CASS</b>	<b>3</b>
La CASS, un partenariat entre le CPAS et la CSS	3
La Présidence et la Vice-présidence	4
Le Comité de Pilotage : l'organe décisionnel	4
Les coordinateurs	4
<b>PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2016</b>	<b>6</b>
<b>1. Le colloque « Précarité et Santé mentale : qui mène la danse ? » - 1<sup>er</sup> décembre 2016</b>	<b>6</b>
L'avant colloque	6
Le colloque	7
L'après colloque	10
<b>2. Le site de la CASS</b>	<b>11</b>
<b>3. Construction du réseau entre le CPAS et l'associatif</b>	<b>12</b>
Les rencontres de connaissance du réseau	12
Les modules de présentation du réseau aux travailleurs sociaux	15
<b>4. Les groupes de travail</b>	<b>16</b>
Le fonctionnement des groupes de travail	16
Le groupe de travail Seniors	16
<b>5. Formation de sensibilisation à l'approche interculturelle</b>	<b>18</b>
<b>6. Autres activités des coordinateurs</b>	<b>19</b>
Les ateliers citoyens	19
Présence aux Assemblées et aux réunions du Bureau de la CSS	20
Rencontre avec des acteurs du réseau social schaarbeekoïse	20
<b>ANNEXE 1 : STATUTS DE LA CASS</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2 : CHARTE ET RÈGLE DE FONCTIONNEMENT DE LA CASS</b>	<b>24</b>
Principes généraux	24
Règles de fonctionnement des groupes de travail	24
<b>ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE</b>	<b>26</b>
Représentants du CPAS :	26
4 Représentants de la Coordination Sociale (CSS) parmi les 6 personnes suivantes :	26
Invités avec voix consultative :	26
<b>ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DE LA COORDINATION SOCIALE DE SCHAERBEEK (50)</b>	<b>27</b>

# Présentation de la CASS

## 1. Objet social

La CASS a pour objet social, en dehors de tout esprit de lucre, la réflexion commune et l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Schaerbeek. A cette fin la CASS unit les compétences et le savoir-faire du CPAS et des acteurs sociaux publics et associatifs au bénéfice de la population schaarbeekoise la plus fragilisée.

## 2. Objectifs à long terme

- Soutenir et développer le travail social en réseau afin d'améliorer l'accompagnement des citoyens bénéficiaires en renforçant le travail de coopération et d'articulation entre les acteurs sociaux publics et associatifs.
- Informer le réseau sur l'actualité sociale et sur les ressources du réseau schaarbeekoises et relayer les informations diffusées par les différents acteurs du réseau.
- Développer des actions communes de lutte contre la pauvreté, la précarité. C'est par la mise en commun des ressources et des compétences de chacun que l'on gagnera en cohérence en matière de développement de l'action sociale sur le territoire communal mais aussi au niveau de la réalisation de projets apportant une réelle plus-value
- Organiser des actions de formation communes pour les travailleurs sociaux.
- Interpeller les autorités compétentes sur base d'analyse des problématiques sociales rencontrées afin d'améliorer l'efficacité des politiques sociales mises en œuvre.

## 3. Organisation Institutionnelle et fonctionnement de la CASS

### La CASS, un partenariat entre le CPAS et la CSS

La CASS est un dispositif activé par le CPAS de Schaerbeek pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et la précarité. Pour ce faire, il s'est associé à la Coordination Sociale de Schaerbeek (CSS). En concertation, ils définissent les actions et missions de la CASS.

La CSS est une entité autonome qui est organisée par l'associatif. Active sur le territoire de Schaerbeek depuis plus de 30 ans, elle réunit les travailleurs sociaux d'une cinquantaine

d'associations, institutions et services exerçant une activité à caractère social ou socioculturel sur le territoire de la commune de Schaerbeek.

La CASS n'a donc pas à proprement parler de membres. Toute organisation concernée par l'objet social de la CASS peut demander à participer à ses activités. Et toute activité mise en place par la CASS doit compter parmi ses participants des travailleurs du CPAS et de l'associatif.

## **La Présidence et la Vice-présidence**

La CASS est dotée d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e). Le siège de Président(e) est occupé par l'actuelle Présidente du CPAS, celui du Vice-Président(e) par une représentante du Bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek, obligatoirement issue de l'associatif.

Actuellement, le Poste de Présidente est occupé par Dominique Decoux et celui de Vice-Présidente par Anne Gauthier, Chargée de mission et développement de projets au GAFFI asbl.

## **Le Comité de Pilotage : l'organe décisionnel<sup>1</sup>**

Le Comité de Pilotage (CP), composé à part égale de représentants mandatés par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS et par le Bureau de la Coordination Sociale de Schaerbeek, est le lieu de concertation et de décision de la CASS.

En outre, y participent à titre d'invités la Directrice et le Directeur-adjoint du Département de l'Action Sociale du CPAS, la chargée de mission au DAS, la chef de cabinet de la Présidente du CPAS ainsi que les coordinateurs de la CASS. Occasionnellement, des participants aux différents groupes de travail viennent présenter l'état d'avancement de leur travail au Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage statue sur tout ce qui a trait aux activités de la CASS et au travail des coordinateurs. Il se réunit au minimum 4 fois par an.

En 2016, le Comité de pilotage s'est réuni 8 fois.

## **Les coordinateurs**

L'organisation fonctionnelle de la CASS est gérée par deux coordinateurs. Sous la supervision du Comité de Pilotage, ils sont chargés de la gestion journalière des projets en cours, de l'animation et de l'accompagnement des groupes de travail, de l'administration quotidienne du service et des activités de communication.

Employés par le CPAS, ils dépendent administrativement de celui-ci et hiérarchiquement du Comité de Pilotage.

Ils veillent à maintenir une position de relais et de facilitateur entre :

---

<sup>1</sup> Pour sa composition, voir Annexe 2

- Le CPAS et la Coordination Sociale de Schaerbeek (et donc ses organisations membres),
- Le Comité de Pilotage et les groupes de travail,
- Les organismes participants aux différentes activités de la CASS entre eux.

Pour cela, les coordinateurs sont invités à participer aux Assemblées organisées par la Coordination Sociale de Schaerbeek et aux réunions du Bureau de la CSS et, si c'est pertinent, aux réunions de travail internes du CPAS. De même, ils sont présents dans chaque groupe de travail et au Comité de Pilotage. Et enfin, ils multiplient toute initiative qui leur permette d'améliorer leur connaissance des organismes concernés, des réalités de travail de ces derniers et des problématiques qui les préoccupent.

Nathalie Soete occupe le poste de coordinatrice et Eric Semal celui de coordinateur-adjoint. Pendant son congé de maternité, de septembre à décembre, Nathalie Soete a été remplacée par Véronique Laurent.

# Présentation et évaluation des actions réalisées en 2016

## 1. Le colloque « Précarité et Santé mentale : qui mène la danse ? » - 1<sup>er</sup> décembre 2016

### L'avant colloque

L'initiative du projet est une conjonction de multiples facteurs. Parmi ceux-ci on peut citer le travail réalisé par le GT « Santé » de la CASS qui a organisé une rencontre de réflexion avec des acteurs du réseau schaarbeekois en 2014 sur les actions prioritaires à mener en matière de santé.

Lors de cette rencontre, la question de la santé mentale faisait partie des sujets les plus commentés avec comme constat commun un public schaarbeekois de plus en plus fragilisé.

Parmi les pistes suggérées ce jour-là en matière de santé mentale :

- Davantage de coordination au niveau du secteur.
- Faciliter l'accès aux soins en diminuant les démarches et lourdeurs administratives face à certains cas urgents.
- Travailler auprès du public sur les représentations mentales liées à la santé mentale. C'est parfois moins stigmatisant de passer par d'autres professionnels tels que les assistants sociaux.
- Améliorer la connaissance et l'utilisation du réseau par les professionnels.

S'appuyant sur ces constats de terrain, la CASS a organisé une rencontre de connaissance du réseau thématique « santé mentale » en 2015.

Nous avons proposé aux **trois Services de Santé Mentale** de Schaerbeek – Saint-Josse : **la Gerbe, Anaïs et le Méridien** de se présenter afin de mieux identifier les missions, le fonctionnement et les particularités de chacun. Une large part de cette rencontre a été consacrée à des questions et échanges.

Près de 70 participants ont participé à cette rencontre ce qui en dit long sur l'importance qu'accordent les travailleurs sociaux schaarbeekois à ce sujet.

L'autre élément déclencheur du souhait d'organiser un colloque consacré aux liens entre santé mentale et précarité vient du Comité de Pilotage.

Le thème est souvent débattu lors de ces réunions avec comme constat partagé le fait que de plus en plus d'utilisateurs bénéficiaires du CPAS ou de personnes en situation de précarité font appel au CPAS pour pouvoir bénéficier de soins ou d'aides dans le domaine de la souffrance psychique.

Inversement, les personnes qui font appel à des soins ou à des aides dans le domaine « psy » se retrouvent souvent, elles aussi, en situation de précarité.

Des demandes alimentées par un contexte social de précarité galopante et une politique d'activation qui n'est pas sans conséquences sur le plan de la santé mentale.

Fort de tous ces constats et du travail déjà réalisé en amont, le COPIL décide fin 2015 d'organiser un colloque sur le sujet.

Pour des questions d'organisation et de timing le COPIL décide qu'il serait plus efficace de désigner un « Comité d'Organisation » composé de spécialistes de la question et de personnes intéressées par la problématique.

Le COPIL restait bien évidemment le seul responsable du choix des thèmes à traiter et des orientations à donner. Le Comité d'organisation s'occuperait de la construction du programme et du contact avec les intervenants.

Un large appel est lancé au réseau social schaarbeekoïse afin de participer à ce comité d'organisation du colloque CASS. Une invitation à co-construire un projet sur une thématique transversale qui touche à des degrés divers tous nos publics : les jeunes, les seniors, les migrants... et par conséquent toutes les institutions schaarbeekoïses.

Une dizaine de personnes issues d'associations, de services communaux et du CPAS ont répondu positivement à cet appel et une première rencontre est organisée en novembre 2015.

Ce comité s'est réuni au total en quatre occasions et a activement participé à l'élaboration du contenu du colloque en faisant des propositions concrètes au COPIL CASS.

Du côté des coordinateurs de la CASS, ils ont participé à plusieurs événements, dont deux colloques consacrés à la santé mentale afin de proposer une journée d'étude qui soit la plus enrichissante possible pour les participants.

Le travail de préparation a concerné tant le suivi des aspects communication du colloque, que les contacts avec les différents intervenants afin de les sensibiliser aux objectifs de la journée.

Un travail tout particulier a été réalisé en ce qui concerne la partie ateliers participatifs avec la présence d'une petite vingtaine d'acteurs (animateurs, personnes ressources et scriptes) afin d'encadrer les 6 ateliers.

## **Le colloque**

### **Les moments forts de la journée**

**Introduction du colloque par Dominique Decoux** (présidente du CPAS de Schaerbeek et de la CASS) et **Anne-Gauthier** (vice-présidente de la CASS). *Pourquoi avoir choisi cette thématique ? Pourquoi se lancer dans un tel questionnement ?*

**Première conférence plénière : Santé mentale et Précarité : Une responsabilité individuelle ou collective ?**

*Pascale De Ridder, psychologue au SSM Ulysse et chargée de cours à l'ULB en psychologie sur des questions de précarité.*

Cette conférence avait comme objectif, à la fois de clarifier ce qui se cache derrière les termes : « santé mentale » et « précarité » (différence entre la santé mentale et la maladie mentale), mais aussi, de montrer les différents niveaux ou les différentes logiques de responsabilité qui peuvent peser sur un individu en demande d'un RIS, d'un soin ou d'une intervention psychologique.

**Deuxième conférence plénière : Accompagner les personnes en souffrance psychique en situation de pauvreté : une réalité pas toujours simple.**

*Claire Leider, Enseignante et Coordinatrice à l'IESSID dans la spécialisation : travail psychosocial en santé mentale.*

Cette conférence avait comme objectifs :

De pouvoir présenter une déclinaison de différentes formes de souffrances rencontrées aujourd'hui (la précarité associée à la souffrance psychologique, la souffrance liée à une culture particulière,...).

De présenter comment les travailleurs sociaux peuvent vivre ces « nouvelles souffrances » (sentiment d'être débordés, démunis, pas toujours à leur place,...).

De pouvoir, comme objectif principal, donner différents outils pratiques à l'assemblée afin de pouvoir mieux accompagner ce public en difficulté.

**Troisième conférence plénière : Travail, chômage et stigmatisation : Une analyse psychosociale**

*Ginette Herman, chercheuse au CIRTES, UCL*

Cette conférence expliquait comment une institution, ou une politique peut générer une souffrance psychique comme peuvent le vivre les chômeurs.

**Intervention d'un expert du vécu**

L'expert du vécu, accompagné de son mentor (SPF intégration sociale), exprimait comment son parcours l'a influencé dans son travail pour le compte d'une administration.

**Echanges en ateliers participatifs sur le thème : Accompagner des personnes en souffrance psychique et en situation de précarité : réalités, réponses et recommandations**

Chaque atelier participatif réunissait des intervenants de différents secteurs et était articulé autour de trois axes d'échange communs à tous les ateliers. Il y en avait six au total.

- ❖ Les « constats » Que vivez-vous en tant que TS accompagnant des personnes en souffrance psychique et/ou, en situation de pauvreté ? (quotidien, émotions, contingences, freins...). Quelles sont vos « constats » sur vos réalités ?
- ❖ Les « réponses » Que pouvez-vous mettre en place, directement et concrètement, au sein de vos services, de vos institutions ou dans vos secteurs pour répondre à ces constats ? Qu'avez-vous en main déjà actuellement, pour changer les choses ? [le court terme]
- ❖ Les « questions » et les « recommandations » Quelles sont les grandes questions que vous désirez relayer vers le politique ou vers les institutions ? Quelles sont vos souhaits pour l'avenir, sur un plus long terme ? (décisions ou politiques souhaitables qui mettront un peu plus de temps à être mises en œuvre...). [le long terme]



Chaque atelier se composait d'un animateur, d'une personne ressource issue du secteur associatif autour de la précarité et de la santé mentale (qui pouvait nourrir le débat avec son expérience) et d'un scripte. Les ateliers se voulaient orientés vers des pistes d'action positives que les participants pourront mettre en œuvre dans leurs pratiques.

**Intervention de Christine Deconinck**, Attachée au Cabinet du Ministre Pascal Smet, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Membre du Collège de la COCOM en charge notamment de l'Aide aux Personnes.

**Conclusions par Dominique Decoux**, orientée vers des pistes de travail/des recommandations pour collaborer efficacement dans la lutte contre la précarité et les situations de souffrance psychiques.

### **Quelques chiffres sur la participation**

193 personnes ont participé au colloque, parmi celles-ci :

- 36 personnes sont les organisateurs et les intervenants (membres du COPIL, du comité d'organisation et jeunes du projet « Solidarité » à l'accueil)
- 46 personnes travaillent au CPAS de Schaerbeek
- 29 personnes travaillent dans d'autres CPAS (en région de Bruxelles Capitale)
- 6 personnes sont des agents de la commune de Schaerbeek ou des travailleurs des services communaux
- 25 personnes viennent d'associations schaarbeekoises
- 36 personnes viennent d'associations non schaarbeekoises situées en région de Bruxelles Capitale
- 6 personnes viennent d'associations ou d'institutions situées en dehors de la région de Bruxelles Capitale (Tournai, Liège, Henri-Chapelle, Salzinne, Louvain-la-Neuve)
- 8 personnes se sont inscrits en tant que particuliers ou n'ont pas précisé leurs institutions (1 personne est article 27 parmi ces 7 personnes)
- 1 personne est issue du monde politique (conseillère CPAS)

### **Répartition CPAS - communes - associations**

- 75 personnes viennent des CPAS dans leur ensemble (39% du public)
- 67 personnes viennent d'associations ou d'institutions dans leur ensemble (35% du public)
- 6 personnes viennent des communes ou de services communaux (3,11% du public)

## L'après colloque

### L'évaluation

Vu l'ampleur du colloque et le nombre très important d'intervenants, différentes évaluations ont été menées à bien. Parmi celles-ci l'on peut noter des échanges au niveau du COPIL, du Comité d'organisation, des membres de la CSS lors de leur Assemblée,...

Voici quelques morceaux choisis de ces différentes évaluations :

- « *Un grand nombre de participants était présent à la journée. La diversité de ceux-ci (CPAS, associations schaarbeekoises et non schaarbeekoises,...) montre tout l'intérêt pour le thème à la fois pour les CPAS et les associations* ».

- « *Le colloque était bien organisé (bon catering, locaux bien choisis, interventions de qualité). Beaucoup d'échos positifs sont d'ailleurs revenus. C'était pertinent de mettre les interventions des différents intervenants sur le site de la CASS en même temps que les photos quelques jours après la date du colloque* ».

- « *Au niveau du contenu, l'intervention de Ginette Herman autour du chômage et de la santé mentale était à la fois très intéressante, pédagogique et surprenante au niveau des résultats. Celle-ci a beaucoup plu à l'assemblée. Plusieurs personnes ont sollicité Madame Herman pour lui demander de réaliser des interventions similaires à celle du colloque* ».

- « *Les ateliers participatifs étaient parfois remplis d'une lourde charge émotionnelle chez les travailleurs sociaux. Le fait que ceux-ci puissent servir de lieu de parole est positif, même si cela témoigne également de difficultés réelles vécues par les travailleurs à suivre dans l'avenir* ».

- « *Peu de représentants du monde politique n'ont malheureusement pu être présents. Cela pose question. Deux pistes d'explication peuvent être la coïncidence avec la proximité de la date des 40 ans du CPAS et la transversalité du thème, à cheval sur deux matières (celui de la santé mentale et celui de la précarité)* ».

- « *L'organisation était parfaitement maîtrisée. Les ateliers de l'après-midi ont donné lieu à pas mal de discussions et d'échanges* ».

- « *Les liens entre la santé mentale et la précarité est un sujet qui concerne nos publics, un sujet qui nous tient à cœur. Même si le temps prévu pour les ateliers n'était pas suffisant, j'ai pu en retirer des informations importantes* ».

- « *Un colloque c'est toujours très intéressant surtout quand il s'agit d'un sujet qui n'est pas souvent abordé.*

*C'est toujours un petit peu frustrant de ne pas pouvoir aller au bout d'une problématique.*

*La question de la « santé mentale » des travailleurs sociaux qui doivent jongler entre aide et contrôle est interpelant. Cela réinterroge le métier de travailleur social ».*

## Les actes

Quelques jours après le colloque nous avons mis en ligne quasi l'ensemble des interventions de la journée (<https://www.cass-cssa.be/fr/nos-actions/les-colloques/sante-mentale-et-precarite>). Une invitation à prolonger la réflexion en attendant la publication des actes du colloque au premier semestre 2017.

## Mise en place d'une formation sur le sujet

Dès les premiers échanges concernant l'opportunité d'organiser un colloque sur ce sujet a germé l'idée d'organiser dans la foulée une formation sur le sujet.

Les évaluations et le contenu des ateliers seront un riche matériau pour définir les objectifs de la formation.

Le comité d'organisation du colloque continuera à se réunir afin de proposer au COPIL les contours d'un module de sensibilisation à la santé mentale et précarité.

## 2. Le site de la CASS

En 2015, suite à une évaluation de l'utilisation des sites de la CASS par les travailleurs sociaux du réseau schaarbeekois, nous avons décidé de refaire le site internet. En 2016, voici chose faite !

Le site [www.cass-cssa.be](http://www.cass-cssa.be) a été renouvelé. Le site comprend

1. une présentation de la CASS et de ses actions,
2. un répertoire des organisations sociales schaarbeekoises,
3. les actualités du réseau,
4. des liens vers des sites de législations et d'informations sociales,
5. la mise en ligne des publications de la CASS.

Ce site permet de donner une meilleure visibilité à la CASS et à ses actions. Il nous sert de support pour présenter les outils et la vie du réseau.

Le renouvellement du site a été une opportunité pour mettre à jour le répertoire des organisations. Avec un groupe de quelques travailleurs sociaux, nous avons redéfini les catégories permettant de classer les organisations schaarbeekoises. La fiche de présentation a été revue et les données injectées mises à jour. Environ 120 organisations y sont actuellement répertoriées.

Ce répertoire se veut être un outil au service des travailleurs sociaux afin de faciliter l'orientation de leur public et le développement de collaborations entre structures.

La partie « actualités » est un espace alimenté par le réseau. Les activités et annonces des partenaires y sont insérées ainsi que les invitations et compte-rendu des rencontres organisées par la CASS. Les actes du colloque ont ainsi pu très rapidement être publiés sur le site en version électronique.

En 2017, nous envisageons de relancer la newsletter de la CASS. L'objectif étant toujours de faire circuler l'information, de faire connaître nos activités et d'encourager les organisations et travailleurs sociaux à collaborer et à rejoindre le réseau.

Le site est géré par les coordinateurs. La nouvelle interface d'encodage est beaucoup plus facile d'utilisation que l'ancienne et facilite la mise en ligne régulière d'informations.

### **3. Construction du réseau entre le CPAS et l'associatif**

#### **Les rencontres de connaissance du réseau**

Les rencontres de connaissance du réseau visent à favoriser et soutenir le travail en réseau entre le CPAS et le monde associatif. Elles participent à la co-construction d'une meilleure compréhension du fonctionnement et des logiques institutionnelles de chacun. Elles réunissent des acteurs sociaux d'un même secteur ou d'un même quartier.

En 2016, quatre rencontres ont été organisées : deux rencontres avec les services et organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, une rencontre avec des organisations actives dans le secteur du handicap, une rencontre autour du nouveau service « Personnes en situation illégales » du CPAS.

Les objectifs de ces rencontres sont les suivants : permettre aux travailleurs sociaux de terrain

- de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques de terrain ;
- d'identifier les missions et les modes de fonctionnement de chacun ainsi que les collaborations possibles dans l'accompagnement de leurs bénéficiaires.

Pour préparer ces rencontres, nous organisons toujours au préalable une réunion avec un responsable d'une association active dans le secteur visé et le responsable du service concerné au sein du CPAS. Ces réunions permettent d'identifier les attentes des travailleurs sociaux et de préparer le canevas de la rencontre de manière pertinente et de choisir la méthode d'animation la plus appropriée. Nous avons le souci de rendre ces rencontres conviviales en soignant l'accueil et en laissant de la place pour des échanges informels pendant les pauses.

Pour faciliter le « réseautage », les personnes présentes reçoivent la liste des participants ainsi qu'un badge nominatif.

#### **Les Rencontres enfance-jeunesse : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rencontre**

En 2015, à la demande des services référents jeunes et famille-jeunesse du CPAS, nous avons initié des rencontres dans le secteur de l'enfance et la jeunesse. Vu le nombre d'acteurs que recouvrait la demande, nous avons décidé de subdiviser le secteur en plusieurs thématiques et de fixer des priorités en fonction de la pertinence et des besoins du public accompagnés dans les deux services.

Trois thèmes avaient ainsi été identifiés :

- L'accompagnement dans les démarches administratives et l'information juridique ;
- Les problématiques liées à la scolarité ;
- Le soutien à la parentalité.

Les acteurs incontournables de chacune de ces thématiques ont été invités à participer à la rencontre et à présenter leurs activités et leur fonctionnement au regard du thème identifié. Par ailleurs, l'invitation était envoyée à l'ensemble du réseau afin de faire profiter ces rencontres à un maximum de travailleurs sociaux.

Les deux premières rencontres ont eu lieu en 2015. La troisième était également planifiée en novembre 2015 mais avait dû être annulée en raison de la hausse du niveau d'alerte de menace terroriste.

### **Résultats**

La rencontre sur le soutien à la parentalité a donc eu lieu le 25 janvier 2016. 47 personnes ont participé à cette rencontre et 13 organisations ont présenté leurs activités en matière de soutien à la parentalité : ONE, AMO, organisme d'éducation permanente, services communaux, CPAS...

Au total, ces 3 rencontres ont mobilisé un grand nombre de participants :

- 33 services et / ou organisations ont participé à une ou plusieurs rencontres
- 110 personnes au total pour les 3 rencontres.
- 5 services et / ou organisations ont participé aux 3 rencontres
- 5 services et / ou organisations ont participé à 2 rencontres
- 23 services et / ou organisations ont participé à 1 rencontre

A l'issue de la troisième rencontre, les participants ont souhaité organiser une quatrième rencontre visant à faire le bilan de ces trois moments, d'identifier a posteriori les acquis et d'envisager les suites. Si ces rencontres ont permis de mieux découvrir le 'qui fait quoi', certains acteurs sont avides de pouvoir faire un pas de plus dans la construction du réseau afin de développer davantage de collaborations concrètes dans l'accompagnement d'un public commun.

Cette rencontre de bilan, acquis et perspectives a eu lieu le 21 mars. Contrairement aux rencontres précédentes, elle a mobilisé un nombre plus restreint de participants : 19 personnes issues principalement des 5 services ayant participé aux 3 rencontres. Cette rencontre a donc réuni les acteurs les plus avides de créer des ponts entre le secteur associatif et le CPAS.

Nous avons proposé de travailler en sous-groupe autour de trois questions :

- Selon votre point de vue, quelles conclusions peut-on retirer de ces trois rencontres ?
- Comment je vais pouvoir utiliser ce que j'ai appris pendant ces trois rencontres ?
- Qu'est-ce que j'envisage pour le futur ? (besoins, attentes, souhaits par rapport au travail en réseau)

Les participants ont souligné l'utilité de se rencontrer pour mieux se connaître. Des ponts, des collaborations et des contacts plus réguliers ont vu le jour à l'issue de ces trois rencontres. Les perspectives énoncées rejoignent assez largement les missions de la CASS : poursuivre les rencontres de connaissance du réseau, mieux identifier les acteurs, analyser des problématiques communes et mener des projets communs. La présence des AS du CPAS est clairement perçue comme une plus-value apportée par la CASS.

## **La Rencontre Handicap**

En 2015, nous avons fait un sondage afin d'identifier les secteurs que les travailleurs sociaux souhaitaient mieux connaître. Le secteur du handicap revenait régulièrement. Par ailleurs, les coordinateurs de la CASS ont rencontré la direction du Bataclan asbl dans le cadre de leur projet de renforcement du travail en réseau autour de la personne handicapée, un réseau plus large que le secteur du handicap.

### **Résultat**

La rencontre s'est déroulée le 22 juin 2016 dans les locaux du CPAS.

Nous avons réuni 7 services actifs à Schaerbeek dans le secteur du Handicap. 38 personnes ont participé à la rencontre.

Le Bataclan, l'Escale, l'Aide aux Familles de Schaerbeek, les Tof – Services, RéCI-Bruxelles, le Service Phare de la Cocof et le Service Solidarité de l'administration communale de Schaerbeek ont présenté leurs missions et leur fonctionnement.

Le secteur du handicap est un secteur peu représenté au sein des activités de la CASS. Cette rencontre fut l'occasion de créer des ponts.

## **La rencontre PSI (Personnes en situation illégale et irrégulière)**

Lors de la création du nouveau service PSI (Personnes en Situation Illégale et/ou Irrégulière) du CPAS en avril 2016, le besoin de créer du lien avec les acteurs externes a rapidement émergé.

Vu les spécificités de ce service (essentiellement des demandes d'Aide Médicale Urgente), cette première rencontre a réuni toute l'équipe PSI et des représentants des Maisons Médicales Schaerbeekoises.

Comme à l'accoutumée pour ce type de projet, la CASS a organisé une rencontre préparatoire avec des représentants des deux secteurs afin de mieux cerner les attentes des uns et des autres

La rencontre entre le service PSI (Personnes en Situation Illégale ou Irrégulière) du CPAS de Schaerbeek et les travailleurs sociaux issus de maisons médicales schaerbeekoises a été organisée le 22 septembre et a permis d'échanger autour de l'aide médicale urgente. Les 24 personnes présentes ont manifesté leur envie de rester en lien et d'augmenter leurs collaborations.

La proposition retenue est de se revoir à chaque rentrée de septembre en élargissant le cercle de partenaires pour cette réunion (ONE, plannings familiaux,...).

En parallèle l'opportunité de créer un outil de communication en version papier à destination du public et des professionnels a été abordée.

L'objectif est de disposer en 2017 d'un « flyer » comportant toute une série d'informations utiles à destination de ce public particulier.

## **Les modules de présentation du réseau aux travailleurs sociaux**

Ces modules s'adressent aux nouveaux travailleurs sociaux du CPAS, de l'associatif et de services communaux et de manière plus générale à tout intervenant schaarbeekois ayant un intérêt à développer une meilleure connaissance du réseau social. Les stagiaires assistants sociaux sont également les bienvenus.

Les deux principaux objectifs de ces rencontres sont de :

- Sensibiliser à l'intérêt du travail social en réseau,
- Faire connaître les ressources et les outils du réseau.

Le contenu de cette session inclut une présentation de la CASS et de ses actions, une cartographie du réseau social schaarbeekois, une présentation du répertoire CASS, des échanges sur le « comment faire réseau »...

C'est un outil supplémentaire de la CASS qui permet d'inscrire le travail en réseau comme pratique inhérente au travail social.

Deux demi-journées de rencontres ont été organisées en 2016, regroupant 12 personnes par cycle.

### **Evaluation**

Les deux modules ont réuni un total de 23 travailleurs sociaux, 15 de l'associatif et de services communaux et 8 du CPAS.

Le résultat des évaluations réalisées en fin d'animation sont fort proches de celles des années précédentes : le contenu des présentations et échanges répond aux attentes des participants. L'animation leur permet d'agrandir le cercle des connaissances et de découvrir toute une série d'organisations moins connues. La présentation de la partie répertoire du guide CASS leur permet de découvrir un outil très précieux en termes d'information et d'orientation.

Ces rencontres permettent également à la CASS de toucher d'autres travailleurs sociaux que ceux qui représentent habituellement leurs institutions au sein des groupes de travail ou des assemblées de la Coordination Sociale de Schaarbeek.

### **Perspectives**

Vu le succès de ces modules de présentation du réseau CASS, nous allons réitérer la formule en 2017. Le nombre de sessions devrait augmenter par rapport à 2016.

## **4. Les groupes de travail**

### **Le fonctionnement des groupes de travail**

Toute proposition de création d'un groupe de travail peut être adressée au Comité de Pilotage par l'intermédiaire des membres siégeant ou à l'initiative de ces derniers. Le Comité étudie la pertinence et la faisabilité d'une telle demande en tenant compte des besoins des usagers et des thèmes prioritaires.

Il veille également à ce que les acteurs concernés par la thématique du groupe de travail soient invités à y participer. Les groupes sont toujours de composition plurielle : CPAS, associatif et parfois la commune. Toute organisation concernée par l'objet social de la CASS peut demander à participer aux groupes de travail.

Lorsqu'un groupe de travail est créé, il définit avec l'aide des coordinateurs ses objectifs et son mode de fonctionnement, en concertation et en accord avec le Comité de Pilotage. Les organisations participantes adhèrent à la convention ainsi définie.

### **Le groupe de travail Seniors**

#### **Bilan et évaluation**

Précédemment, le GT avait réalisé un analyse des besoins des seniors précarisés à Schaerbeek. Depuis, le GT poursuit le travail de diffusion de ce rapport.

Après un travail minutieux d'analyse réalisé par les membres du GT s'en est suivie une étape de diffusion avec notamment une rencontre avec le Conseil de l'Action Sociale en mars 2015. Le GT a ainsi pu présenter ses constats et recommandations au niveau politique.

La réunion a été évaluée très positivement par les participants en mettant en avant la qualité d'écoute des conseillers du CPAS et par les interactions qui ont suivi la présentation de l'analyse et des perspectives pratiques.

Suite à cette rencontre le Conseil s'est engagé à appuyer certaines recommandations du GT : accès à des chèques taxis, une plus grande ouverture des Maisons de Repos aux personnes extérieures, envoi d'un courrier aux centres de formation qui préparent au métier d'aide familiale concernant le contenu des cours.

Une des difficultés ressenties par les acteurs « seniors » est de se considérer un des parents pauvres du secteur psycho-médicosocial. Toutes les statistiques indiquent que la population bruxelloise est vieillissante mais les autorités publiques n'investissent pas suffisamment dans ce public considéré comme ayant peu de futur.

Même si les acteurs du secteur se sentent un des « parents pauvres » en matière sociale cela ne les empêche pas d'être créatif et de foisonner en termes de projets novateurs.



Les membres du GT ont investi les rencontres organisées par la CASS en 2016 en tant qu'espace qui permet de projeter une vision globale de la problématique personnes âgées en situation de précarité et de lieu d'échanges sur des nouveaux projets.

Les aspects diffusion du travail d'analyse du GT a également mobilisé les différents acteurs en cette année 2016. Parmi les problématiques qui mettent le plus en difficulté les seniors précarisés et donc les acteurs de terrain, le logement et la mobilité sont le plus souvent cités.

Malgré plusieurs projets pilotes dans le domaine du logement, il manque des structures qui servent de transition entre le logement privé et la MR/MRS.

Bien trop souvent encore des personnes âgées se retrouvent quasiment hors de chez elle du jour au lendemain sans la possibilité de pouvoir y retourner. Un déchirement pour des personnes plus assez indépendantes pour vivre seules mais encore assez autonomes que pour s'imaginer vivre dans une MR/MRS.

Concernant la mobilité, le manque de moyens de transport adapté à leurs besoins freine par exemple leur participation à des activités de jour et les enferment dans un certain isolement.

### **Objectifs du groupe de travail**

Les objectifs étaient les suivants :

- Identifier et analyser les situations où, en tant que professionnel, on se sent démuni, entre autre les situations où les personnes ne sont pas en demande, les situations catastrophiques ou encore celles pour lesquelles le réseau n'a pas de réponse adéquate.
- Identifier et analyser les besoins spécifiques des seniors en situation de précarité.
- Définir ce que l'on entend par un travail en réseau de qualité autour de la personne âgée.
- Emettre des propositions concrètes et pragmatiques au regard des constats posés par le groupe de travail.
- Diffuser ces propositions auprès des autorités compétentes.

### **Perspectives**

Le groupe de travail Seniors continuera à travailler sur l'axe « mobilité » considéré comme une des majeures difficultés vécues par les personnes âgées.

L'autre axe vise à renforcer le travail en réseau au bénéfice des personnes âgées précarisées. Le fait de se réunir afin de partager des situations particulièrement problématiques et/ou demandant l'intervention du réseau renforce la cohésion du groupe et permet de dégager de bonnes pratiques et un certain savoir-faire.

Ces situations sont d'autant plus complexes qu'elles touchent à des questions de confiance et de déontologie.

### **Liste des organisations participantes :**

- Maison Biloba Huis
- Mémoire Vivante- SSM La Gerbe asbl
- Service Hébergement du CPAS

- Cellule personnes âgées du CPAS
- MR Albert de Latour du CPAS
- Aksent vzw
- Aide aux familles de Schaerbeek asbl

**Nombre de réunions :**

5 réunions

## **5. Formation de sensibilisation à l'approche interculturelle**

De 2008 à 2011, la CASS avait proposé aux travailleurs sociaux schaarbeekoïses six cycles de sensibilisation à l'approche interculturelle, en collaboration avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle. Plus de 90 personnes ont ainsi bénéficié de cette formation et un septième cycle n'avait pas été organisé, la demande ayant été satisfaite.

En 2015, tant du côté de l'associatif que du CPAS, la demande de réorganiser cette formation a été formulée à la CASS. Le CBAI dispensant toujours cette sensibilisation, un nouveau cycle de six journées a pu être proposé, à cheval sur 2015 et 2016.

### **Objectifs et pédagogie de la formation**

Cette sensibilisation visait à

- Acquérir une démarche permettant d'améliorer la relation professionnelle avec des personnes issues de différents milieux culturels du fait de leur histoire familiale, de leur origine sociale, de leur milieu professionnel et de leur origine ethnique.
- Prendre conscience des facteurs déterminant l'interaction interculturelle sous toutes ses formes.

Et de manière plus spécifique, les objectifs étaient les suivants :

- identifier de façon réflexive leur cadre de référence.
- appréhender la dimension culturelle agissante dans leur pratique professionnelle, leurs représentations, leurs actions et interventions.
- repérer les zones sensibles et de décoder les chocs culturels.
- se représenter les polarités existantes entre les modèles culturels dits traditionnel et moderne.
- se construire des représentations qui tiennent compte de la complexité de la réalité multiculturelle et de développer des attitudes interculturelles efficaces pour leurs pratiques professionnelles.
- prendre en compte, dans leurs interventions, les cadres de référence de leurs publics issus de cultures différentes de la leur.
- réfléchir le non-négociable institutionnel et/ou personnel et formuler des propositions négociées.

La formation a été donnée par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle a raison de cinq vendredis de suite suivi d'une sixième journée un mois après. La formation se donnait sous la forme de laboratoire en s'appuyant sur l'expérience des participants, via des exercices, mise en situation, échanges et débats, portefeuille de lecture et avec le souci du transfert des acquis sur le terrain.

### **Résultats**

Les 16 places disponibles ont rapidement trouvé acquéreur : 8 du côté CPAS (DAS, ISP et SUPOP) et 8 du côté des associations membres de la CSS.

Les participants ont été très assidus aux journées de formation. Les évaluations ont été très positives tant sur l'organisation que sur le contenu. Le mélange de participants issus du CPAS et de l'associatif est fort apprécié et contribue à la mise en réseau des travailleurs sociaux.

## **6. Autres activités des coordinateurs**

### **Les ateliers citoyens**

Le CPAS organise depuis septembre 2008 des « *ateliers citoyens* » accessibles à son public de primo arrivants installé en Belgique depuis peu de temps. Le projet consiste à donner à ce public des clés de compréhension afin qu'il appréhende mieux la société belge et les différents services du CPAS. Lors de cette formation le public primo arrivant aborde des questions telles que l'histoire de l'immigration, le droit des étrangers, la mobilité, la justice...

La CASS intervient une demi-journée par cycle d'ateliers en proposant une animation interactive en deux temps :

1° une présentation ludique de quelques associations/institutions situées sur le territoire de Schaerbeek et des services qu'elles proposent.

2° une vision d'ensemble du secteur associatif en Belgique avec un focus sur le statut des bénévoles/volontaires.

L'outil utilisé en animation est adapté au public-primo-arrivant afin de lui permettre une meilleure appropriation des informations échangées. Le déroulement de l'animation les invite à participer activement en partant de leurs expériences et acquis.

Pendant l'animation, une grande place est laissée aux questions de « participation sociale », avec l'exemple du volontariat comme une des différentes pistes qu'ils peuvent explorer dans la construction de leur projet personnel de participation sociale.

En 2016, La CASS a animé 6 ateliers.

## **Présence aux Assemblées et aux réunions du Bureau de la CSS**

Les Assemblées de la CSS sont largement investies par les membres et les invités pour transmettre différentes informations : nouveaux services ou changements dans une organisation, changement législatif, alertes sur des problématiques préoccupantes et événements divers.

Parmi les sujets abordés par la CSS en 2016 l'on peut noter la prévention de la radicalisation violente, les exclusions des allocations de chômage, la plateforme « stop attestation », le projet « Solidarité »...

Ce mode de transmission des informations, principalement oral et qui laisse la place à des échanges, reste très apprécié et n'a pas été délaissé avec l'arrivée des outils de communication tels que les mails et internet. Nous constatons en effet que les demandes de transmission d'information par cette voie restent importantes et constantes (en moyenne 5 demandes d'organisations différentes par mois). En matière de transmission d'informations, le réseau virtuel est donc un bon complément aux réunions réelles mais ne peut pas les remplacer.

Les Assemblées sont aussi un lieu important pour l'impulsion des nouvelles activités de la CASS et leur visibilité. Un point à l'ordre du jour est systématiquement consacré à la CASS.

Les Assemblées et les réunions du Bureau sont riches en partage de constats du terrain et permettent de mettre en lumière des problématiques dont la CASS pourrait se saisir par la suite. Ces réunions sont également des moments propices pour relayer les activités de la CASS et lancer des invitations.

Et enfin, les Assemblées sont un lieu central pour le travail de facilitateur de projets et de création de synergies entre l'équipe des coordinateurs de la CASS et les membres de la CSS, surtout avec ceux qui ne font pas partie des groupes de travail et du Bureau.

## **Rencontre avec des acteurs du réseau social schaarbeekois**

Les coordinateurs de la CASS sont attentifs à l'émergence de nouveaux projets, initiatives, associations... et proposent de les rencontrer afin d'élargir notre cercle de connaissances et de les informer des différents lieux de coordination sur le territoire.

Dans ce cadre et en dehors des très nombreux contacts qui ont été pris afin d'organiser le colloque santé mentale et précarité, nous avons notamment rencontré des responsables du Bataclan, Episol, Maison Biloba Huis, le sociologue Marc Zune au sujet de sa recherche menée sur « la sous-protection sociale »,...

# Annexe 1 : Statuts de la CASS

## COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE DE SCHAERBEEK

Entre les soussignés, le CPAS de Schaerbeek et la Coordination Sociale de Schaerbeek

Il est créé une association de fait.

### Titre 1<sup>er</sup> : Dénomination, siège, objet, durée.

- Article 1. La dénomination de l'association est **«Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek», soit CASS.**
- Article 2. Le siège de l'association est fixé à l'adresse du siège administratif du CPAS de Schaerbeek.
- Article 3. L'association a pour objet social, en dehors de tout esprit de lucre, la réflexion commune et l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Schaerbeek. A cet effet, la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek assure la circulation de l'information et veille à la formation, la concertation et la coordination des institutions publiques et des associations actives sur le terrain schaerbeekois. Elle définit ses missions spécifiques comme telles :
1. Faire circuler l'information sur l'actualité sociale, les services existants et les dispositifs réglementaires.
  2. Définir un plan de formation commun pour les travailleurs sociaux.
  3. Améliorer les synergies entre services.
  4. Remettre d'initiative ou sur demande du Conseil du CPAS, ou de l'assemblée générale des associations, des avis relatifs à son objet social
  5. Assurer une fonction d'alerte sur les problèmes sociaux rencontrés.
  6. Rédiger un rapport annuel qui reprend ses activités et fait la synthèse de ses avis et recommandations. Ce rapport est soumis au Conseil du CPAS et au Conseil communal
- Article 4. L'association développe son objet dans l'esprit de la Charte de la Coordination d'Action Sociale de Schaerbeek à laquelle elle adhère.
- Article 5. L'association peut réaliser toutes les opérations accessoires se rattachant à son objet principal.
- Article 6. L'association est constituée pour une durée illimitée ; elle peut en tout temps être dissoute par une majorité de 2/3 de l'ensemble des membres effectifs.

### Titre 2 : Partenaires et membres.

- Article 7. L'association rassemble deux partenaires : le Centre Public d'Action Sociale de Schaerbeek et la Coordination Sociale de Schaerbeek.

Article 8. A qualité de membre de la CASS toute association, personne morale ou institution qui sont actifs au sein d'un projet avalisé par le Comité de Pilotage.

### Titre 3. : Le Comité de Pilotage

Article 11. Le Comité de Pilotage est composé paritairement de deux fois quatre membres effectifs et de deux membres avec voix consultative :

- Quatre délégués sont choisis par la Coordination Sociale de Schaerbeek parmi ses membres. Ceux-ci ne peuvent être en aucun cas être employés par le CPAS. Leur mandat a une durée de 3 ans renouvelable. La Coordination Sociale de Schaerbeek peut également désigner des suppléants.
- Quatre délégués sont choisis parmi les membres du Conseil de l'Aide Sociale dans les trois mois qui suivent son installation et parmi lesquels nécessairement le/la Président(e) du CPAS. Le Conseil de l'Aide Sociale veillera à la représentation politique de l'ensemble des partis démocratiques représentés au Conseil de l'Aide Sociale. Le Conseil de l'Aide Sociale peut également désigner des suppléants.
- La Directrice du service de l'Aide Sociale du CPAS et les Coordinateurs du projet CASS ont une voix consultative

Le Conseil de l'Aide Sociale et le Bureau pourvoient au remplacement d'un mandataire défaillant dans un délai raisonnable.

Article 12. Le Comité de Pilotage est présidé par le/la Président(e) du CPAS. Un membre du Bureau de la Coordination Sociale occupe le siège de Vice-présidence.

Article 13. Le Comité de Pilotage se réunit au minimum quatre fois par an et chaque fois que trois délégués en font la demande.

Article 14. Les décisions sont prises par la majorité des deux tiers des membres présents. La volonté est néanmoins de travailler sur le consensus des membres présents. Un quorum de 50% doit être atteint pour entériner toute décision.

Article 15. Un membre du Comité de Pilotage empêché ou absent peut se faire valablement représenter soit par son suppléant, soit par un autre membre du Comité de Pilotage mandaté par une procuration ; toutefois, un membre du Comité ne pourra être titulaire que d'une seule procuration.

Article 16. Le Comité de Pilotage a pour mission :

- De veiller à la bonne exécution des missions de la CASS
- De déterminer les thèmes prioritaires de la CASS
- D'organiser le travail de la Coordinatrice
- D'établir le budget de la CASS
- De veiller à la rédaction du rapport annuel et de le transmettre aux membres de la coordination sociale, au Conseil du CPAS et au Conseil Communal

Article 17. Le/la Président(e) du CPAS convoque les réunions du Comité de Pilotage par lettre missive ordinaire, par fax ou par mail adressé à chaque délégué au moins huit jours avant le Comité ; les convocations comportent l'ordre du jour, celui-ci pouvant être modifié le jour même sur proposition du Comité de Pilotage et entériné par une majorité simple des membres effectifs présents. Chaque délégué du Comité de Pilotage peut ajouter un point à l'ordre du jour pourvu qu'il en fasse la demande à le/la Président(e) au moins trois jours avant la réunion.

Article 18. Les délibérations seront consignées dans un registre de procès-verbaux. Celui-ci sera confié à la Coordinatrice après signature de la Présidente.

#### Titre 4. : Organisation fonctionnelle

Article 19. L'organisation fonctionnelle dépend des coordinateurs. Employés par le CPAS, ils relèvent administrativement du service social du CPAS et hiérarchiquement du Comité de pilotage. Ils se mettent au service du bon fonctionnement de la Coordination d'Action Sociale dans son ensemble. Leur travail est organisé au sein du Comité de Pilotage.

Article 20. Définition des missions des coordinateurs :

- assurent le secrétariat du Comité de Pilotage (convocation, organisation, PV ...)
- veillent à assurer la participation de toutes les personnes concernées au processus.
- mis à disposition de la Coordination Sociale pour l'aider dans son organisation
- veillent à l'accomplissement des missions de la CASS
- assurent toutes les missions déléguées par le Comité de Pilotage
- étudient les conditions de faisabilité de la participation des usagers à la coordination sociale : constitution d'une assemblée des usagers, mise à disposition de budgets participatifs, etc.
- rédigent un rapport annuel sous la responsabilité du Comité de Pilotage

# Annexe 2 : charte et règle de fonctionnement de la CASS

## Principes généraux

La vocation de la CASS n'est pas de traiter des dossiers individuels mais bien de rassembler les forces des acteurs sociaux (public/privé et politique/civil) pour agir collectivement sur les difficultés rencontrées par le public schaarbeekois le plus fragilisé. Ces acteurs veilleront dès lors à travailler dans un objectif à portée collective et non dans un intérêt individuel.

Les groupes de travail de la CASS sont pluralistes et réunissent des associations à finalité sociale ou socioculturelle et des instances publiques désireuses de participer à un projet commun. Chaque participant des groupes de travail est considéré comme représentant de son organisation, il ne participe pas en son nom propre. Il veillera donc à s'assurer qu'il détient bien les mandats nécessaires de son institution pour s'engager dans le groupe et les actions qui en découlent.

Le Comité de Pilotage (CP) peut solliciter un Groupe de travail lorsqu'il le juge opportun afin d'utiliser tout ou une partie de sa production pour servir mieux son objectif de lutter plus efficacement contre la pauvreté et la précarité.

Les productions issues des actions collectives doivent faire l'objet d'un accord du Comité de Pilotage pour être utilisées en dehors du cadre prévu initialement. Les organismes qui reçoivent l'autorisation pour se servir de ces productions veilleront à mentionner la source exacte de celles-ci.

## Règles de fonctionnement des groupes de travail

Les groupes de travail sont initiés par le Comité de Pilotage, soit de sa propre initiative ou sur la suggestion d'une organisation concernée par l'objet de la CASS. Pour qu'un groupe de travail soit créé, trois conditions doivent être remplies :

- constitution plurielle (minimum un représentant du CPAS et de l'associatif)
- nombre de participants suffisants
- existence d'un accord avec le CP sur une convention qui définit les objectifs, la méthode et la composition du groupe

Afin de vérifier que ces conditions sont remplies, la CASS invite les personnes susceptibles d'être intéressées à une ou plusieurs réunions préparatoires. Si les deux premières conditions sont remplies, les participants précisent au minimum dans une convention l'objet de leur organisation, les objectifs collectifs que le groupe désire atteindre ainsi que la méthodologie et l'évaluation prévues.

Si un accord est trouvé avec le CP sur le contenu de cette convention, le groupe est constitué. Il est demandé aux participants d'adhérer au nom de leur institution à la charte de la CASS et au contenu de la convention. Par la suite, toute décision concernant les dépenses éventuelles, les communications externes ou les choix stratégiques devra être approuvée par le CP.



Un groupe de travail peut être dissout soit par la volonté du groupe ou suite à une décision du Comité de Pilotage (par exemple, en cas de désaccord sur le contenu de la convention).

## Annexe 3 : Composition du Comité de pilotage

### Représentants du CPAS :

Dominique Decoux	Présidente du CPAS et de la CASS (Ecolo)
Denise Malamba Kifaya	Conseillère CPAS (FDF)
Christiane Catherin	Conseillère (PS)
Thierry Hallet	Conseiller CPAS (CDH)

### 4 Représentants de la Coordination Sociale (CSS) parmi les 6 personnes suivantes :

Anne Gauthier	Membre du Bureau CSS et Vice-présidente de la CASS (GAFFI)
Claire Dupont-Huart	Membre du Bureau CSS (Croix-Rouge de Schaerbeek)
Said El Alami	Membre du Bureau CSS (AMOS)
Richard Condon	Membre du Bureau de la CSS (Amnesty International section Schaerbeek)
Farida Tahar	Membre du Bureau de la CSS (Le Figuier)
Lazaros Goulios	Permanent CSC de la section locale de Schaerbeek

### Invités avec voix consultative :

Nathalie Soete, remplacée par Véronique Laurent de septembre à décembre 2016	Coordinatrice de la CASS
Eric Semal	Coordinateur adjoint de la CASS
Lise Marcelis	Directrice du Département de l'action sociale
Marc Vanthuin	Directeur adjoint du Département de l'action sociale
Dominique Gobert	Chargée de mission au DAS
Noémi Durant, remplacée par Raffaella Robert à partir d'août 2016	Cheffe de cabinet

## Annexe 4 : Liste des membres de la Coordination Sociale de Schaerbeek (50)

AKSENT  
Amnesty International Section Schaerbeek  
AMOS  
ANAIIS (Centre de Santé Mentale de l'asbl)  
Association des Parents Turcs de Belgique  
AtMOSphères  
Atout Couleur  
B.O.N.  
Bouillon de Cultures  
Centre d'Aide aux Personnes Partenamut  
Centre PMS communal  
CIProc ASBL  
COBEFF  
Crèches de l'Annonciation  
Crèches de Schaerbeek asbl  
Croix-Rouge section Schaerbeek  
CSC 1030  
FEZA – Femmes Epanouies et Actives  
Figuier (Le)  
G.A.F.F.I.  
Genres Pluriels asbl  
Gerbe (La) SSM  
Groupe Santé Josaphat asbl  
HSS asbl  
Liens de Quartier Petite Enfance  
Lire et Ecrire Zone Nord-est  
Maison Biloba Huis (la)  
Maison des Médiations  
Maison médicale Alpha Santé  
Maison médicale Aster  
Maison médicale du Nord  
Maison médicale La Clé  
Maison médicale Le Noyer  
Maison médicale Neptune  
Maison Médicale Santé et Bien-Etre  
Méridien (Le) Service Santé Mentale  
Mission locale de Schaerbeek  
MOC Schaerbeek  
Mutualité Socialiste du Brabant (service social)  
Mutualité St Michel (service social)  
ONE – Consultation  
Planning Familial Bureaux de Quartiers  
Promotion de l'Emploi à Schaerbeek  
RenovaS asbl  
Rezo Santé 1030 - Jeune Enfance et  
Parentalité  
Service de prévention (Soleil du nord +  
intégration sociale)  
Services Sociaux Quartiers 1030  
SeTIS Bruxelles  
Société Saint-Vincent de Paul  
Union des Locataires de Schaerbeek